



13 - L'état des rues au XVIIIe s.

De nos jours, l'état des rues, dans toutes les villes, est un sujet de polémique. Les uns se plaignent des trous dans la chaussée, d'autres de la saleté. Le problème n'est pas nouveau et quand on jette un regard en arrière, on s'aperçoit que le mauvais entretien des rues et la malpropreté atteignent parfois des limites que de nos jours on a du mal à imaginer.

Une délibération de 1777 nous renseigne à ce sujet et nous laisse parfois perplexe :

« Sur les réquisitions de M. Jean Etienne Tessonnières, avocat au parlement, syndic de la ville et communauté de Gaillac, tendant à ce que la malpropreté des rues de la ville et faubourgs occasionnent aux habitants des maladies épidémiques, que d'ailleurs les temps d'hiver il est presque impossible de sortir des maisons par la boue qui se trouve dans les rues, que malgré les précédentes ordonnances de police, aucun des habitants n'a le soin de faire nettoyer la rue au-devant de la maison, qu'il croit nécessaire et indispensable de remédier à des abus si préjudiciables au bien public par un nouveau règlement, et que par conséquent il soit enjoint à chaque particulier de nettoyer ou faire nettoyer la rue au-devant de sa maison chaque mercredi et samedi au matin, et de ramasser ou faire ramasser la boue et fumiers au milieu de la rue en un monceau au-devant de sa maison pour que la boue et fumiers puissent être emportés par un tombereau établi à cet effet qui passera dans les rues de la ville et faubourgs des dits jours de mercredi et samedi à l'heure de midi, à peine de 20 livres d'amende pour chaque contravention lorsque l'ordonnance qui interviendra sera exécutée nonobstant oppositions et appellations quelconques comme rendue pour fait de police, lue, publiée et affichée partout où il en est besoin.

M. Pierre Thomas Duclaux, avocat au parlement, procureur du roi de l'hôtel de ville, qui déclare n'entendre empêcher qu'il soit rendue l'ordonnance de police conforme aux réquisitions du syndic de la communauté, requérant au surplus qu'il soit fait prohibitions et défenses à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de faire leur nécessités dans aucune des rues, coins, carrefours et ruelles de la ville et faubourgs, ni dans le Jardin Royal à peine de 50 livres d'amende.

Nous, maire, lieutenant de maire et consuls de la ville et communauté de Gaillac, assistés de M. Marc Antoine Falguayrac, avocat au parlement, notre assesseur, le 21 janvier 1777. Ont signé : Vindrac, premier consul maire, F. Lacombe, consul lieutenant de maire, J. Belot consul, Falguayrac assesseur, Tessonnières syndic, Duclaux procureur. Collationné par Daragon, secrétaire greffier »

Le mauvais état des rues va perdurer pendant longtemps. Si quelques rues principales et les places sont traitées avec les galets du Tarn avant l'utilisation des pavés et du macadam, la plupart d'entre elles restent à l'état brut, si bien que l'hiver ou après des pluies importantes, la boue est toujours omniprésente. Au début du XXe siècle encore, de nombreuses rues sont dans un état précaire comme l'attestent certaines cartes postales anciennes. A cette époque, le métier de décrotteur est parfaitement intégré à l'organisation sociale. On pouvait voir les habitants aisés se faire nettoyer les chaussures dans la rue, en quelque sorte les ancêtres des petits cireurs de chaussures... Par ailleurs, pour éviter d'entrer chez soi avec les chaussures boueuses, à l'entrée de chaque maison, un demi-cercle de fer scellé dans le mur permettait de les gratter. Ces demi-cercles existent encore. Il suffit de se promener et d'observer. Au cours de vos promenades, repérez-les et photographiez-les. Ils vous rappelleront qu'auparavant on devait faire face à des difficultés inhérentes à une conception rudimentaire de l'hygiène et de la propreté.

Quant à l'état des rues, les archives sont riches en protestations du mauvais état des rues. Un exemple récurrent. L'état lamentable de la Côte de l'Eperon (Côte du Tarn). Il faut se rappeler que jusqu'à la fin du XIXe siècle, c'est l'accès au port de la ville, premier port régional. Les voituriers qui apportent les marchandises protestent régulièrement pour se plaindre qu'ils cassent les essieux des charrettes dans les ornières et fondrières de la voie.

La longue histoire de l'entretien des rues et des routes n'est pas terminée...